



Neuvic, le 16/03/2026

Peur sur les SPIP, acte II L'effroi s'accroît

Après la garde à vue et la perquisition injustifiées qui ont frappé notre collègue d'Osny, nous espérions qu'il ne pourrait «plus rien nous arriver d'affreux maintenant» (<https://www.cgtspip.org/cgt-spip-24-19-peur-sur-les-spip-soutien-de-la-cgt-ip-de-la-dordogne-au-collegue-place-en-gav/>)

Nous ne pouvions alors pas imaginer qu'une affaire similaire s'était déjà produite quelques semaines plus tôt.

En effet, la CGT IP a été informée qu'à la veille de Noël dernier, un collègue CPIP affecté à la maison d'arrêt de Villepinte, de retour de vacances, était attendu à la descente de son avion par des représentants des forces de l'ordre qui l'ont immédiatement interpellé, sous les yeux ébahis des autres passagers.

Là encore, le traitement du collègue a été similaire : perquisition au domicile et placement en garde à vue (près de 24h cette fois!).

Motif reproché : avoir communiqué à la compagne d'un détenu transféré les informations habituelles liées à ce transfert (nom du nouveau CPIP référent, établissement d'affectation, nouveau numéro d'écrou et indications sur les démarches à effectuer...).

Bref, les tâches habituelles réalisées en faveur **du maintien des liens familiaux, qui rappelons le, fait partie intégrante de nos missions.**

L'affaire a finalement été classée sans suite, sans surprise.

Cette deuxième affaire révèle une **nouvelle fois des atteintes injustifiées aux libertés individuelles** d'agents, qui se trouvent attaqués pour des actes professionnels qui s'inscrivent pourtant pleinement dans le cadre de leur fonction.

Nous refusons de poursuivre l'exécution de nos tâches quotidiennes, **dans ce climat de peur et de suspicion généralisée.**

C'est pourquoi nous invitons tous les **agents à rejoindre la mobilisation intersyndicale prévue ce 17/03/2026** et tenons à réaffirmer notre soutien à nos collègues.

Dans ce sens, nous proposons ces modalités d'action :

- Absence de transmission de documents envoyées par les familles aux partenaires ou aux institutions.
- Absence de communication d'informations aux familles des PPSMJ.
- L'ajout d'un bandeau au sein des e-mails : « **afin d'éviter tout risque d'atteinte à nos libertés individuelles, et dans l'attente de la mise en place d'une procédure claire de protection des agents par l'administration permettant la défense de leurs missions, nous ne transmettrons aucun document à nos partenaires ou aux institutions avec lesquelles le SPIP est en contact, ni d'informations aux familles des personnes suivies** ».

Dans ce climat anxiogène, nous refusons, de la même manière de devoir répondre à des ordres illégaux, que ce soit à l'encontre des personnes étrangères, ou que ce soit à travers la suspension des permissions de sortir collectives sportives ou culturelles.

Nous ne pouvons plus supporter d'exercer nos missions en étant en permanence sur un siège éjectable, levons-nous pour **enfin asseoir la légitimité de nos fonctions**.

La CGT IP 24-19.